

## MÉMOIRE

PRÉSENTÉ A LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE LOI N° 86, LOI MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN VUE DE RAPPROCHER L'ÉCOLE DES LIEUX DE DÉCISION ET D'ASSURER LA PRÉSENCE DES PARENTS AU SEIN DE L'INSTANCE DÉCISIONNELLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE.

EGIDE ROYER Ph. D.

PSYCHOLOGUE ET PROFESSEUR ASSOCIÉ, FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION, UNIVERSITÉ LAVAL

LE 28 JANVIER 2016

Compte tenu des défis auxquels le Québec est actuellement confronté en éducation, ce mémoire porte sur la question suivante : dans quelle mesure le projet de loi N° 86 - LOI MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES- est-il susceptible d'améliorer la persévérance et la réussite scolaire des jeunes québécois.

## **La réussite scolaire au Québec**

Un des indicateurs fiables utilisés pour déterminer l'efficacité d'un système éducatif est la proportion des élèves d'une cohorte qui obtiennent un diplôme du secondaire dans les temps prévus. Au Québec, le taux de diplomation de la cohorte de 2009 (après 5 années au secondaire) est de 73,3% pour les filles et de 61,5% chez les gars.<sup>1</sup>

Après 7 ans (cohorte de 2007), ce taux passe à 83% pour les filles et à 72,5% chez les garçons<sup>2</sup>. Ces dernières données, néanmoins, incluent les qualifications qui ne sont pas des diplômes du secondaire à proprement dit mais plutôt des attestations décernées à des jeunes en grandes difficultés scolaires<sup>3</sup>. Les garçons reçoivent deux fois plus fréquemment ce type de qualification (5,4%) que les filles (2,7%)<sup>4</sup>.

Soustraction faite, force est de constater qu'un garçon sur trois (1/3) et une fille sur cinq (1/5) ne possèdent aucun diplôme (d'études secondaires ou d'études professionnelles) après sept années de fréquentation du secondaire.

---

<sup>1</sup> Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire – Édition 2015, tableau 1, page 6. Si l'on exclut les établissements privés, ces taux sont respectivement de 68,3% pour les filles et de 55,5% chez les gars.

<sup>2</sup> Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire – Édition 2015, tableau 1, page 6. Si l'on exclut les établissements privés, ces taux sont respectivement de 79,8% pour les filles et de 68,1% chez les garçons.

<sup>3</sup> La formation préparatoire au travail, s'adresse, à titre d'exemple, aux élèves de 15 ans qui n'ont pas atteint les objectifs des programmes d'études de l'enseignement primaire dans les matières langue d'enseignement et mathématique.

<sup>4</sup> Indicateurs de l'éducation édition 2014, tableau 3, page 65.

La situation des élèves en difficulté est encore plus préoccupante. Le taux annuel de décrocheurs (sortants sans diplôme ni qualification) chez les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) était, en 2011-2012, de 46,8 %, soit près de trois fois plus élevé que celui de l'ensemble des élèves du Québec (16,2 %)⁵. Nous consacrons pourtant environ deux milliards par année pour leur offrir des services particuliers: les résultats ne sont pas à la hauteur de nos efforts.

De toute évidence, comme le soulignait le vérificateur général dans son rapport de l'automne 2014 concernant la diplomation des moins de 20 ans, le Québec a besoin, et c'est à mon avis urgent, d'une vision intégrée et à long terme d'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaire. Il n'y a qu'à comparer nos taux de diplomation à ceux des provinces voisines pour s'en convaincre.

Je ne suis pas le premier à faire état de cette situation. Pourtant, nous semblons au Québec, en ce qui a trait à l'échec scolaire et à la sous-scolarisation, particulièrement celle des garçons, avoir développé une tolérance à l'intolérable. Nous sommes pourtant en train de sérieusement miner notre avenir collectif.

### **Ce projet de loi peut-il nous aider à corriger la situation ?**

Michel, 6 ans, présente un retard en lecture. Julie, 13 ans est en échec scolaire en deuxième secondaire. Pierre, 16 ans, est un analphabète fonctionnel qui est sur le point de décrocher et d'aller rejoindre ce groupe de 50% des jeunes adultes qui, au Québec, peinent à comprendre ce qu'ils lisent. Ils sont nombreux, trop nombreux au Québec à être dans la situation de ces trois élèves.

Dans quelle mesure les modifications proposées dans ce projet de loi augmenteront-elles la probabilité qu'ils persévèrent et réussissent à l'école?

Pour ces jeunes, fréquenter une école qui relèvera maintenant d'une commission scolaire gérée

---

<sup>5</sup> Bulletin statistique de l'éducation, mai 2015, tableau 2, page 6.

*par un conseil scolaire* plutôt que par un *conseil des commissaires* fera-t-il une différence? Je ne le crois pas.

Ce projet de loi prévoit que chaque commission scolaire établisse « *un plan d'engagement vers la réussite* en tenant compte des orientations stratégiques et des objectifs de même que de la période du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites... ». Est-ce que la composition du *conseil scolaire* fera en sorte que ce plan respecte davantage les politiques et les pratiques reconnues comme les plus efficaces en éducation? Dans l'état actuel des choses, j'en doute.

Près de 20% des élèves au Québec sont identifiés comme handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). Pour eux, l'enseignement est nécessaire mais non suffisant. Ils doivent absolument pouvoir compter sur des services professionnels pour réussir à l'école. Le taux de décrochage mentionné précédemment illustre de manière éloquente que ce n'est actuellement pas toujours le cas. Le *Comité de répartition des ressources* proposé par le projet de loi va-t-il améliorer la situation ? Rien n'est moins certain. Ce problème relève, à mon avis, davantage du choix et de la rareté des ressources que de la gestion actuelle des commissions scolaires.

Revenons à la situation de Michel, Julie et Pierre. Sont-ils plus susceptibles de réussir s'ils fréquentent une école où la direction et les enseignants basent leurs interventions éducatives sur les données probantes et les pratiques exemplaires en éducation ? J'en suis convaincu. C'est ce que font les meilleurs systèmes éducatifs.

### **Quelques exemples**

Dans les excellents réseaux scolaires, les interventions préventives, entre autres en petite enfance, sont considérées comme très importantes pour favoriser la réussite scolaire. Elles reposent sur des liens fonctionnels établis, entre autres, entre les garderies et les écoles, tout particulièrement pour les jeunes à risque et ceux qui présentent des besoins particuliers. Les décideurs et les éducateurs

de ces pays, de ces états et de ces provinces ont compris qu'un dollar en prévention permet de sauver six dollars en intervention. Ils agissent en conséquence.

Dans les écoles de ces systèmes scolaires, on effectue un suivi systématique des lecteurs débutants. Du personnel spécialisé intervient rapidement auprès de ceux qui présentent des difficultés. On ne laisse pas les jeunes prendre du retard. L'enseignement explicite est privilégié. Ces milieux scolaires accordent également un suivi intensif et du mentorat à ceux qui entrent à l'école secondaire avec des retards d'apprentissage, des problèmes de comportement ou d'autres types de difficulté.<sup>6</sup>

### **La place de l'éducation au Québec : des choix à faire**

La priorité en éducation au Québec n'est pas, à mon avis, de modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires mais bien de reconnaître, tout d'abord, l'éducation comme la plus importante mission de l'état et de se donner ensuite un plan global de la réussite scolaire, basé sur les données probantes et les pratiques exemplaires.

Trop de décisions éducatives au Québec sont prises en se basant sur des mythes pédagogiques et des connaissances erronées, par des décideurs, des formateurs, des éducateurs et des parents qui, malgré toute leur bonne volonté, trop souvent ne savent pas qu'ils ne savent pas. L'échec de la dernière réforme scolaire et le peu d'effet des nombreuses initiatives pour contrer le décrochage scolaire en sont des exemples éloquentes. Il en est ainsi de la surévaluation de l'effet, sur la réussite scolaire, des programmes d'aide aux devoirs, de la diminution du nombre d'élèves par classe ou de la pondération des élèves de l'adaptation scolaire selon le type de leur handicap.

Néanmoins, si la décision gouvernementale est malgré tout d'apporter d'abord des modifications législatives avant de mettre en œuvre un plan global de la réussite scolaire, cinq mesures me semblent absolument essentielles.

---

<sup>6</sup> Voir Royer, É. (2015). *Persévérance : susciter l'audace, cultiver la détermination*. Québec : École et Comportement.

1- Nous devons cesser d'improviser en éducation

Le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (*MEESR*) doit prendre comme référence dans l'élaboration de ses politiques et de ses règlements les données probantes et les pratiques exemplaires. Il doit également jouer un rôle, en cette matière, de diffusion des connaissances auprès des commissions scolaires, des écoles et des parents. C'est pourquoi je considère nécessaire, comme l'ont déjà proposé plusieurs collègues, que soit prévue, dans le projet de loi, la création d'un Institut National en Éducation.<sup>7</sup>

2- Il est plus facile de construire des enfants forts que de réparer des adultes brisés.

La Loi de l'instruction publique doit faire en sorte que les milieux scolaires soient dans l'obligation d'intervenir très tôt auprès des jeunes enfants qui présentent des besoins particuliers. Pour ce faire, il est nécessaire que le Ministère et les écoles établissent des liens fonctionnels avec les institutions qui offrent des services à la petite enfance pour favoriser la prévention et l'intervention précoce particulièrement au niveau du langage et du comportement. Enfin, la Loi doit être modifiée de manière à permettre à tous les enfants de fréquenter la maternelle 4 ans.

3- La qualité d'un système éducatif ne peut être supérieure à celle de ses enseignants.

Le Québec doit augmenter les exigences académiques pour être admis en faculté d'éducation et consacrer l'enseignement comme une activité relevant d'un ordre professionnel, qui devrait en élaborer, entre autres, les normes d'exercice et de déontologie. L'obtention d'un diplôme de deuxième cycle devrait devenir obligatoire pour exercer la profession d'enseignant.

4- Une société doit exprimer clairement des attentes élevées en ce qui a trait à la réussite scolaire et à l'importance de l'éducation.

---

<sup>7</sup> Brodeur, M., Gagné, A., Gascon, H., et autres (2015). *Projet de création d'un Institut national en éducation*. Document de travail présenté à Monsieur François Blais, Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministre responsable du Loisir et du Sport.

La Loi de l'instruction publique doit être modifiée pour rendre la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 18 ans ou l'obtention d'un des diplômes du secondaire. Pour qu'un élève puisse abandonner l'école avant cet âge, ses parents devraient faire une demande au Ministre afin d'obtenir une dérogation à cet effet.

5- Toutes les écoles doivent contribuer au développement de tous les jeunes.

Le Ministère doit faire de la réussite du plus grand nombre une exigence partagée autant par les écoles privées, les écoles secondaires à projets pédagogiques particuliers que par les autres écoles publiques. Pour atteindre cet objectif, tous les élèves du secondaire, handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, doivent pouvoir fréquenter les écoles privées ou à projet pédagogique particulier. Des modifications à la Loi sur l'enseignement privé et aux règles de financement en adaptation scolaire sont ici nécessaires.

### **En conclusion**

Les pays où les jeunes réussissent le mieux à l'école sont ceux qui, entre autres, expriment des attentes élevées, maintiennent un haut sens des responsabilités quant aux résultats et considèrent l'éducation comme l'élément le plus important de leur histoire actuelle et de leur avenir. Au Québec, il est tout à fait réaliste de concevoir qu'au moins 85% des garçons et 90% des filles puissent, avant l'âge de 20 ans, être détenteurs d'un des diplômes du secondaire. Pour qu'il en soit ainsi, il est essentiel que la réussite scolaire devienne, dès maintenant, le premier et le plus important chapitre de notre récit collectif.